Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260519-2026029-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze minutes en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire
Date de convocation : 12 mai 2026 Date d'affichage : 12 mai 2026
Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 14 Quorum atteint
Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – THOMAS Anne-Laure – BRONNEC Jean-Vincent – MALTRET Aurélie - GRANNEC Catherine – GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan - QUELEN Jean-René – COÏC Iwan – BOUCHER Lucia – LEGRIS Jean-Pierre – GUILLERME Jean-Yves
Procuration : PICHERIT Loïc à RIOU Brendan et LE VEN Moira à MALTRET Aurélie
Absente excusée : TOUBOULIC Brigitte
Secrétaire de séance : BOUCHER Lucia

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-029

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de six commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Aussi, la Direction Départementale des Finances Publiques demande l'établissement d'une liste de proposition comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants afin qu'elle désigne six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fait la proposition suivante :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260519-2026029-DE

	Civilité	*Nom*	*Prénom*
1	Mme	RIOU	Isabelle
2	M.	FONTAINE	Manuel
3	Mme	MELL	Marie-Annette
4	M.	LE CLEC'H	Yannick
5	M.	GOUIFFES	Jean-Claude
6	M.	LE MAO	Jean-Yves
7	M.	RIVOAL	Emile
8	M.	HELIAS	Jean-François
9	M.	LE MOAL	Hervé
10	M.	HERVIOU	Louis
11	M.	PICHERIT	Loïc
12	Mme	THOMAS	Anne-Laure
13	M.	BRONNEC	Jean-Vincent
14	M.	LEGRIS	Jean-Pierre
15	M.	GUILLERME	Jean-Yves
16	Mme	GRANNEC	Catherine
17	M.	GUILLOU	Stéphane
18	Mme	LE VEN	Moira
19	M.	QUELEN	Jean-René
20	Mme	MALTRET	Aurélie
21	M.	GUIRIEC	Erwan
22	Mme	TOUBOULIC	Brigitte
23	Mme	BOUCHER	Lucia
24	M.	COÏC	Iwan

Pour copie conforme
Le Maire, Brendan RIOU

MAIRIE DE ST-GONZEC (Finistère)